

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE REGIONAL

Réunion du 15 décembre 2006

PROCES-VERBAL

Convoqué par le Directeur Régional des Affaires Culturelles, le Comité Technique Paritaire se réunit le vendredi 15 décembre 2006 à 10 h 30.

Sont présents :

. Pour l'Administration :

Titulaires ou suppléants avec voix délibérative

- . M. Georges POULL, Directeur Régional des Affaires Culturelles, Président
- . M. Denis BELPAUME, Secrétaire
- . M. Pascal MIGNEREY
- . M. Bruno BREART
- . Mme Laurence JACQUEMART

. Pour les organisations syndicales :

Titulaires ou suppléants avec voix délibérative

- . Mme Agnès BAILLY, CFDT
- . Mme Annick RICHARD, FSU
- . Mme Rose-Marie ECK, SUD
- . M. Christophe CUPILLARD, CGT

Suppléant :

- . M. Patrick BLANDIN, CFDT

Sont absents ou excusés :

. Pour l'Administration :

- . M. Pierre-Olivier ROUSSET (titulaire)
- . Mme Annie CORDELIER (titulaire)
- . M. Loïg RUELLAN (suppléant)
- . Mme Martine CALVAT (suppléante)
- . M. Marc WATTEL (suppléant)

Pour les organisations syndicales :

- . Mme Françoise PASSARD, FSU (suppléant)
- . M. Hervé LOMAZZI, CGT (titulaire)
- . M. Pierre MORALES, CGT (titulaire)

Quorum :

9 membres titulaires ou disposant d'une voix délibérative étant présents (sur 10), le C.T.P.R. peut valablement siéger.

Désignation du secrétaire adjoint :

Mme Agnès BAILLY (CFDT) est proposée comme secrétaire adjoint.

Ordre du jour :

L'ordre du jour porté sur la convocation est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Consultation du CTPR sur le projet d'arrêté de transfert du Service Régional de l'Inventaire
- Point d'information sur les travaux de la DRAC
- Point d'information sur l'informatique
- Information du directeur régional sur les dossiers en cours

Les organisations syndicales ont demandé que soient évoqués les points suivants :

- Mise en place d'une commission sur la restructuration des locaux DRAC/SDAP au sein du CTPR
- Mise en place d'une commission informatique au sein du CTPR
- Rappel des missions de la CRMH et des SDAP et de leur articulation
- Horaires d'ouverture de la DRAC et des SDAP
- Courrier DRAC et contrat avec la Poste

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 février 2006 :

C. Cupillard observe, d'une part, que le point sur la procédure de notation prévu dans ce procès-verbal pour la prochaine réunion ne figure pas à l'ordre du jour de la présente séance. D'autre part, il signale que la réunion du CTPR visée dans l'arrêté ministériel de mise à disposition du SRI est datée par erreur du 17 janvier 2006 et non du 28 février 2006.

Après ces remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Le transfert du SRI :

G. Poull rappelle que la commission tripartite s'est réunie le 30 novembre dernier en présence des représentants syndicaux et a longuement débattu du prochain transfert du SRI à la Région.

C. Cupillard indique que le projet d'arrêté devra tenir compte des observations faites par le Conseil d'Etat. D. Belpaume répond qu'effectivement le Conseil d'Etat, dans un avis du 7 décembre 2006, a demandé à ce que dans l'arrêté définitif de transfert l'expression «... transféré au Conseil Régional de... » soit remplacé par «... transféré à la Région de... ». Ces modifications seront bien entendu intégrées dans le texte définitif.

R.M. Eck demande si les représentants du personnel seront associés à la rédaction de la convention relative aux locaux. G. Poull indique qu'ils seront informés plutôt qu'associés. D'une façon plus générale, il faut faire confiance à Mme Elisabeth Pastwa qui a toutes les qualités requises pour assurer la protection de son service dans cette délicate phase de transition.

A la question de C. Cupillard sur les fractions d'emplois non mentionnées, G. Poull rappelle, comme il l'avait fait lors de la commission tripartite, que cette mention serait préjudiciable et que les compensations correspondantes sont incluses dans les transferts de crédits.

C. Cupillard s'inquiétant de la coupure éventuelle des messageries au 1er janvier, G. Poull le rassure : il n'a pas l'intention de mettre en oeuvre une quelconque mesure discriminatoire au 1er janvier 2007. Sauf instruction contraire du ministère, les adresses électroniques Culture des agents du SRI seront sauvegardées.

G. Poull demande au conservateur régional de l'inventaire et au secrétaire général de la DRAC de lister toutes les questions concrètes qu'il conviendra de résoudre : courrier, téléphone, hygiène et sécurité, etc... G. Poull annonce que cet après-midi même il aura son premier contact, depuis son arrivée en Franche-Comté, avec un membre de l' exécutif régional, le vice-président chargé de la Culture. A cette occasion, pourront être précisées les questions de méthode qui présideront à ce transfert.

P. Blandin pose le problème des liens privilégiés de travail qui existent entre le SRI et la cellule recensement de la CRMH. Comment sauvegarder cette dynamique après la cassure physique entre les deux services ?

G. Poull distingue le droit et sa mise en oeuvre. Les textes prévoient que le SRI parte avec sa documentation. Il faut mettre à profit le délai pendant lequel le SRI reste à la DRAC pour identifier la documentation dont la CRMH a besoin et se donner les moyens de la dupliquer. La dynamique subsistera si les hommes le veulent bien, il fera tout pour favoriser les échanges et les synergies.

C. Cupillard demande si une convention pourrait être prévue sur le sujet.

G. Poull précise que chaque région a sa spécificité et qu'il faut aborder cette question avec pragmatisme.

Aucune autre question n'étant abordée, G. Poull soumet le projet d'arrêté préfectoral de transfert définitif du SRI au vote du comité.

Résultat : contre : 0
 abstention : 0

Le projet d'arrêté est donc adopté à l'unanimité.

3) Les travaux sur les locaux de la DRAC :

G. Poull annonce que les crédits d'investissement demandés sont bien inscrits au budget 2007 soit 475 000 €. Il considère le démarrage de ces travaux comme une urgence absolue. Il a demandé à l'architecte A. Scaranello de fournir, dans les meilleurs délais, un projet qui s'inscrive dans cette enveloppe et qui permette le transfert du SRA. Le personnel sera pleinement associé à la mise en oeuvre de ce projet.

Chaque organisation syndicale représentée, à l'issue du vote de février prochain, désignera un représentant. G. Poull assure qu'il abordera cette concertation sans restriction et dans un esprit très constructif,

A. Richard demande si les observations émises par les agents du SRA après la présentation du projet au CTPR d'octobre 2005 ont bien été prises en compte.

G. Poull indique qu'il ne souhaite pas réouvrir les discussions sur la programmation validée lors de ce CTPR. Le projet doit désormais s'appliquer en s'adaptant à l'enveloppe financière disponible.

P. Mignerey précise que le rapatriement du SRA rue Charles Nodier n'est pas tributaire du départ du SRI.

B. Bréart tient à signaler qu'on a trop laissé croire que le SRA était hostile à son retour rue Nodier c'est faux. Il souligne au contraire la réelle implication de ses agents sur ce projet.

4) Informatique :

G. Poull annonce qu'il a décidé d'engager un diagnostic informatique en 2007. Il s'agit d'un état des lieux destiné à formaliser les difficultés ressenties dans tous les services. Le personnel sera associé à ce travail de la même manière que pour les locaux : un représentant par organisation syndicale.

5) Plan stratégique à 3 ans :

G. Poull indique que, après quelques semaines d'observations et compte tenu de la durée de son mandat (3 ans ou 6 ans), il a jugé intéressant de disposer d'un document faisant l'état des lieux dans tous les domaines. Cela permettra d'avoir une vision claire des objectifs et des moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre. Cette mission a été confiée à son adjoint, Loïg Ruellan, qui devra s'appuyer sur les chefs de service. La durée de cet exercice a été fixée à 3 mois mais pourra être prolongée si nécessaire. Le document qui sera produit n'aura pas de caractère confidentiel et sera communiqué à tous.

6) Motion de l'intersyndicale sur la chaîne patrimoniale :

Au nom de l'ensemble des syndicats, P. Blandin donne lecture d'une motion qui sera jointe en annexe sur le « démantèlement de la chaîne patrimoniale des DRAC ».

7) Questions diverses:

a) Notation :

En réponse à une question de C. Cupillard, L. Jacquemart dresse un rapide bilan des notations 2004 et 2005. Les personnels de la filière recherche ont tous été notés. Par contre, pour la filière administrative des catégories B et C, le directeur régional précédent a souhaité dépasser, en 2004 et 2005, les quotas de points disponibles pour les corps de plus de 5 agents. La DAG n'a toujours pas communiqué officiellement les notes définitives. G. Poull demande à ce que la DAG soit interrogée par écrit. De façon générale, pour les notations à venir, G. Poull souhaite consulter les chefs de service et prévoir une réunion d'harmonisation. Il demandera à voir les tableaux de quotas des années précédentes.

b) Rapports à présenter aux prochains CTPR :

G. Poull en réponse aux demandes de C. Cupillard, rappelle qu'effectivement un rapport annuel sur l'état de la DRAC ainsi qu'un rapport sur le recrutement, l'avancement et la promotion des agents doit être présenté au CTPR et s'engage à l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

c) Horaires de la DRAC :

Les représentants du personnel s'étonnent de la modification récemment intervenue sur les horaires de la DRAC sans consultation du CTPR. G. Poull indique, que la réouverture de la DRAC au public le vendredi après-midi ne constitue qu'un retour à la situation normale par rapport aux obligations d'un service public.

d) Contrat avec la poste :

En réponse aux interrogations de R.M. Eck sur les horaires de ramassage du courrier, D. Belpaume indique que suite à la réouverture le vendredi après-midi, un courrier a été fait auprès de la Poste pour que les horaires du vendredi soient alignés sur les autres jours. Elle souligne également le problème des courriers destinés à la Trésorerie Générale qui ne font plus l'objet d'une navette directe mais passent par la Préfecture. D. Belpaume indique que ce changement garantit la régularité du service et rien n'empêche en cas d'urgence d'envoyer un agent de service porter un pli directement à la Trésorerie Générale.

e) Archives :

A. Bailly pose la question du traitement des archives après la nomination à la tête du CID de Mme Vegliante qui s'en occupait précédemment. Pour G. Poull, cette demande doit être abordée dans le cadre du plan stratégique en cours d'élaboration.

f) Télétravail :

C. Cupillard interroge le DRAC sur la demande de télétravail déposée par un agent et restée jusqu'à présent sans réponse. G. Poull indique qu'avant de prendre une décision, il a souhaité disposer de tout le socle juridique nécessaire pour la traiter et a donc saisi la DAG.

e) Recyclage du papier :

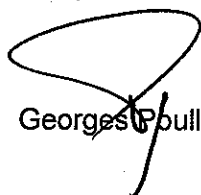
R.M. Eck souligne le problème du papier mis dans les poubelles et qui pourrait être recyclé.



Les représentants du personnel demandent que les réunions du CHS et CTPR n'aient pas lieu dans la même demi-journée. G. Poull reconnaît la lourdeur de ce scénario. Mais les contraintes des emplois du temps de chacun et la proximité des sujets traités plaident plutôt en faveur de réunions consécutives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 50.

Le président


Georges Poull

Le secrétaire


Denis Belpaume

La secrétaire-adjointe


Agnès Bailly